

VOYAGER EN BUS

À l'arrêt

À l'approche du bus, faites signe au conducteur pour demander l'arrêt.

La montée et la descente des usagers s'effectuent uniquement aux arrêts officiels.

La montée dans le bus

Elle s'effectue obligatoirement par l'avant.

Dirigez-vous vers l'arrière du bus pour laisser les accès libres.

La descente du bus

Pour descendre, signalez votre intention en appuyant assez tôt sur le bouton « arrêt demandé ».

L'accès dans le bus aux personnes utilisatrices de fauteuils roulants

Les services Yégo sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant, dans la limite d'une place disponible par véhicule. L'accès se fait au niveau de la porte du milieu, équipée d'une rampe d'accès manuelle.

L'accès dans le bus aux enfants

Les enfants âgés de moins de 10 ans sont admis dans les véhicules uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Les correspondances

Des correspondances avec d'autres lignes de bus Yégo ou de cars régionaux sont assurées et sont indiquées sur les fiches horaires. Si vous devez prendre un autre bus ou car en correspondance, veuillez le signaler au conducteur.

Dispositions particulières s'appliquant au transport à la demande (TAD)

Ces services sont déclenchés à la demande selon des horaires et des points d'arrêts définis sur la ou les lignes concernées.

Réservation obligatoire

La réservation est obligatoire au plus tard la veille du service avant 16h (le vendredi, pour un déplacement le lundi ou le dernier jour ouvré dans le cas de jours fériés) et jusqu'à 1h avant l'horaire de départ si le service a déjà été déclenché.

Lors de la première réservation, l'usager doit s'inscrire et communiquer ses coordonnées (dont mail et téléphone).

La réservation sera confirmée par mail et par SMS.

Sanctions pour non présentation à l'arrêt

Dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur ne pourrait effectuer le déplacement réservé, il est tenu d'en informer la centrale de réservation par tout moyen approprié au plus tard 1h avant l'horaire de départ.

VOYAGER ENSEMBLE

Confort et sécurité durant le voyage

Le bus est un espace à partager, il est interdit :

- De parler ou gêner le conducteur durant sa conduite, de troubler la marche normale du service.
- De fumer y compris la cigarette électronique, manger, boire, jeter des papiers ou autres détritiques au sol, de mettre les pieds sur les sièges, de détériorer le matériel, de monter dans le bus en état d'ivresse, de troubler la tranquillité des voyageurs et de faire usage dans les véhicules d'appareils ou d'instruments sonores.
- De toucher aux appareils de sécurité (sauf cas de danger).
- De faire obstacle au fonctionnement des portes, de manœuvrer les issues de secours.
- Dans le car, lorsque le véhicule est équipé, le port de la ceinture est obligatoire.
- À bord, une tenue correcte est exigée (pas de torse nu, pieds nus...).

En cas de forte affluence, veuillez laisser votre siège aux personnes âgées, à mobilité réduite et femmes enceintes. Et, ne pas utiliser les strapontins dans la partie centrale du véhicule.

Voyager chargé ou accompagné

- Seuls les animaux domestiques de petite taille et transportés dans une petite cage de voyage fermée sont admis dans le bus gratuitement, à condition qu'ils ne constituent aucune gêne pour les voyageurs.
- Les chiens même muselés et tenus en laisse sont strictement interdits.
- Sont autorisés les chiens guides d'aveugles équipés d'un harnais et non muselés.
- Les poussettes ouvertes sont autorisées dans le bus, selon l'affluence et à condition qu'elles soient placées sur la plateforme centrale du véhicule avec frein enclenché. En cas d'affluence, les poussettes doivent être pliées pour laisser les accès libres.
- Les petits bagages sont admis à bord, placés sous les sièges ou dans les racks disponibles. Ils ne doivent pas gêner la circulation dans le bus.
- Les engins de déplacement personnels, motorisés ou non motorisés (trottinettes, trottinettes électriques, skateboards, gyroroues...) sont considérés comme des bagages et sont admis à bord dans les conditions énoncées ci-dessus.
- Les vélos et les surfs ne sont pas acceptés à bord.
- Les paquets contenant des produits dangereux sont strictement interdits dans le bus, même vides.

Voyager en groupe

Pour les groupes de moins de 10 personnes, l'accès à bord est autorisé sous réserve des places disponibles au moment de montée à bord des véhicules.

Pour un groupe de 10 personnes et plus, veuillez-vous renseigner auprès de l'exploitant Trans-Landes au 05 58 56 80 87 qui pourra proposer un transport privé spécifique..

Objets perdus

L'exploitant n'est nullement responsable des objets perdus ou volés dans les bus.

En cas d'oubli, renseignez-vous auprès de notre service des objets trouvés au 05 58 91 11 44.

Tous les objets trouvés sont conservés durant six mois, passé ce délai ils font l'objet d'un don à une association caritative.

Avertissements

Les infractions au présent règlement peuvent être constatées par les agents de la force publique, les contrôleurs assermentés, qu'ils soient ou non rattachés à l'exploitation des services de transport en commun de voyageurs. Les contrôleurs sont habilités à recueillir le nom et l'adresse du contrevenant.

Respect des agents du réseau de transport public : Article L2242-7 du Code des transports

- Outrage adressé à un agent du réseau de transport public : 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.
- S'il est commis en réunion : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Incident

En cas d'incident ou d'accident dans le bus, une déclaration doit être faite immédiatement auprès du conducteur dans un délai de 48 heures ouvrables auprès de : Trans-Landes, ZA La Carrère - 49 rue de la Cantère - 40990 Saint-Vincent-de-Paul.